

ECOLE PRIMAIRE

20 rue Jean Charron 60440 BOISSY FRESNOY
09 67 30 12 80

CONSEIL D'ECOLE DU 14 NOVEMBRE 2016

Présent(e)s :

- Mme Gestkoff (directrice), Mme Loiseau, Mme Ledoux, Mme Delfraissy, Mme Panhaleux (enseignantes),
- Mme Garest, Mme d'Andréa, Mme Marocco, Mme Audigou, Mme Garrigue, Mme Varin (représentants des parents d'élèves)
- M. Lépine (Maire), Mme Duprat, M. Noirault (conseillers municipaux)
- Mme Pluchard (Directrice Léo Lagrange)
- M. Coffin (DDEN)

Excusés : Mme Darmon (IEN), Mme Taquet et M. Dovergne (conseillers municipaux), M. Corniglion, Mme Gaulard (représentants des parents d'élèves)

Début de séance	18h25
Résultats des élections des représentants de parents d'élèves et rôle et attributions du conseil d'école	Cette année une liste présente : 5 titulaires (Mme Garest, M. Corniglion, Mme d'Andréa, Mme Marocco et Mme Gaulard) et 5 suppléants ont été élus. Le taux de participation est de 59,18% (55,98% l'année dernière). Sont membres de droit au conseil d'école : le directeur, les enseignants, un maître du RASED, les parents d'élèves élus, le maire (ou son représentant), un conseiller municipal, le DDEN, l'IEN. Le conseil d'école vote le règlement intérieur ; établit le projet d'organisation de la semaine scolaire ; est associé à l'élaboration du projet d'école sur le fonctionnement de l'école, statue sur la partie pédagogique du projet d'école proposée par les enseignants et en fonction de ces éléments vote le projet d'école ; donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école ; En outre, le conseil d'école est informé du choix des manuels scolaires ou matériels pédagogiques divers et sur l'organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) La directrice rappelle que les questions doivent lui parvenir au moins deux semaines avant les dates des prochains conseils d'école
Alerte incendie Et Alerte intrusion	Un exercice d'évacuation a été effectué le jeudi 8 septembre 2016, dans les deux premières semaines de la rentrée. <i>Durée de l'exercice : 3'15.</i> L'alerte a été faite en prévenant les enfants et les enseignants dans la matinée. L'évacuation s'est faite en ordre et un peu moins rapidement que d'habitude à cause de la nécessité d'ouvrir les portes fermées à clé. Il a été rappelé aux ATSEM, aux AVS et aux enseignantes de fermer les portes, une fois que les élèves sont sortis des classes. Un exercice de confinement – intrusion a été réalisé le jeudi 13 octobre 2016. Durée de l'exercice : 9'45. L'alerte a été faite en prévenant les enseignantes, les ATSEM et les AVS qui avaient déjà été informées des mesures de sécurité à prendre à la rentrée. Les difficultés rencontrées ont été : 1- le signal n'est pas audible par les 3 classes à l'étage 2- l'alarme s'est arrêtée toute seule au bout de 4 minutes. Il faudra donc appuyer de nouveau sur le bouton pour relancer l'alarme. 3- les portes de communication entre la classe de Mme Loiseau et la classe info + classe info et le dortoir ne peuvent être fermées (pas de clé) 4- Un oubli de barricader une porte de communication entre les classes 1 et 2 à l'étage. 5- 2 classes sur 5 où les élèves ont fait du bruit en gigotant sous les tables et chaises même s'ils ont gardé le silence. 6- les adultes présents n'ont pas pensé à vérifier que leur téléphone mobile était bien sur vibreur 7- les 2/3 de la classe de Mme Loiseau sont visibles par les fenêtres du couloir qui ne comportent pas de rideaux 8- pas de point de mise à l'abri identifié si un enseignant choisi l'option de s'échapper Les solutions proposées pour améliorer ces points : 1-Trouver des solutions en concertation avec la mairie (alarme et fermeture des portes) et la gendarmerie (point de mise à l'abri). La directrice se charge de prendre contact avec le gendarme référent.. 2- Rappel à tous des directives du plan anti-intrusion. (téléphones mobiles) 3- les GS-CP se rassemblent le long du mur du couloir pour ne pas être vus. 4- les deux classes des plus grands baissent les chaises, les élèves s'abritant derrière le dossier pour faire moins de bruit. 5- Mieux préparer les élèves de C3 en amont pour qu'ils prennent au sérieux cet exercice sans pour autant angoisser

Effectifs	Les effectifs actuels sont de 133 élèves. Les élèves sont répartis comme suit : PS/MS/GS Mme Panhaleux : 24 élèves; Mme Loiseau GS /CP : 27 élèves; CE1/CE2 Mme Delfraissy : 27 élèves; CE2/CM1 Mme Gestkoff : 27 élèves; CM1/CM2 Ledoux : 28 élèves. Les effectifs par niveau sont les suivants : 14 PS - 6 MS - 19 GS - 12 CP - 23 CE1 - 17 CE2 - 21 CM1 - 21 CM2. Pour la rentrée 2017 : 13PS, 14MS, 6GS, 19CP, 12CE1, 23CE2, 17CM1, 21CM2 soit 125 élèves. 33 élèves relèvent de la maternelle donc il y aura encore l'année prochaine une classe maternelle PS/MS et une section enfantine GS/CP. La configuration envisagée serait: 13PS+14MS (27 élèves), 6GS+19CP (25 élèves), 12CE1+11CE2 (23 élèves), 12CE2+13CM1 (24 élèves) et 4CM1+21CM2 (25 élèves)
Organisation du temps périscolaire	Mme Agathe Pluchard, directrice Léo Lagrange, explique le fonctionnement du temps périscolaire : La cantine : fréquentée par environ 56 enfants Le matin : environ 19 enfants sont accueillis. Les activités proposées sont musique, bibliothèque, activités jeux de société. Le soir : environ 24 enfants sont accueillis de 16h15 à 19h, les enfants bénéficient d'un temps pour faire leurs devoirs. A 17h, ils goûtent, puis ils font différentes activités. N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) : elles ont lieu le vendredi de 13h30 à 16h30. En 1^{ère} période : 57 enfants inscrits. Le prix des NAP a été modifié : il est passé de 45€ à 35€ par enfant, par période. Projets 1^{ère} période : sport et cuisine. 2^e période : Musique. La directrice demande que l'école et le périscolaire et la mairie établissent une convention d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel afin de préserver l'hygiène des salles, le matériel. La directrice demande aussi à ce que les parents qui viennent chercher leur enfant sur le temps de l'aide aux devoirs ne circulent pas dans l'école. L'équipe municipale informe le conseil d'école que ce problème va être bientôt résolu pour par l'installation d'un visiophone et d'une gâche électrique dans les locaux du périscolaire. Il faudra le signaler aux taxis qui viennent côté maternelle de venir sonner et prendre en charge les élèves côté élémentaire.
Prise en charge de la difficulté scolaire	• Le RASED : Mme Cécile REIGAZA, Maître E, intervient régulièrement à l'école, toutes les semaines le mercredi matin. Intervient dans le cadre de difficultés en lecture. Mme Mireille THIBODOT, psychologue scolaire, intervient aussi ponctuellement auprès de quelques élèves. • Les élèves handicapés : l'école a l'obligation d'accueillir tous les enfants inscrits. Pour les élèves handicapés, un dossier est établi auprès de la MDPH, l'élève peut bénéficier de l'aide d'une AVS et/ou de l'intervention de rééducateur ou de matériel sur décision du SESSAD. Une orientation est possible en CLIS, IME, UPI, hôpital de jour ... d'après le PPS (Plan Personnel de Scolarisation), revu chaque année. Dans notre école : nous avons 3 dossiers validés avec l'intervention de 2 AVS, Mmes SICARD et LAMA auprès des 3 élèves. • Le PPRE : Plan Personnel de réussite Educative, est un contrat pédagogique établi entre l'enseignant, la famille et l'élève en fonction des difficultés rencontrées par l'élève par rapport à des objectifs précis. Il formalise les aménagements pédagogiques mis en place en classe pour favoriser la réussite des élèves. • Le PPRE passerelle est rédigé pour assurer la continuité des aides mises en place d'une année sur l'autre et d'un cycle à un autre. Il est rédigé aussi dans le cadre de la continuité école – collège • Le PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé : est un outil mis à la disposition des enseignants et des parents afin d'aider les élèves ayant des troubles des apprentissages, ne relevant ni d'un PPRE, ni d'un handicap. C'est un document qui peut suivre l'élève de la maternelle jusqu'au lycée. Cependant, il faut avoir l'avis du médecin scolaire, Le Dr Grimaux. • APC : Activités Pédagogiques Complémentaires. Elles peuvent être de 3 sortes : AED : Aide aux élèves en difficulté dans leurs apprentissages (mis en place depuis octobre par Mmes Panhaleux et Loiseau le mardi de 16h10 à 17h10); ATP : Aide au travail personnel, à la méthodologie ; APE : Mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, mis en place depuis septembre pour des élèves de Mmes Panhaleux et Loiseau le jeudi de 16h10 à 17h10, Mme Delfraissy : le jeudi de 16h15 à 17h15, Mme Ledoux : le lundi de 16h15 à 17h45. En tant que directrice, Mme Gestkoff est exemptée des heures d'APC, cependant Mme Pasquier fera des séances d'aide aux élèves en difficulté de 8h à 8h30 dans le courant de l'année. • Les enseignants rappellent que les parents ont la possibilité de refuser la participation de leur enfant à ces activités, que pour chaque groupe le minimum est de 2 élèves, que pour la mise en place des APE-TICE en lien avec le projet d'école, le bon fonctionnement des ordinateurs de chaque classe est essentiel.
Projets annuels	Projet d'école : <u>Mme LEDOUX + Mme DELFRAISSY</u> : Projet de cinéma sur l'année. Etude de l'histoire du cinéma ainsi que des techniques de tournage. Etude de films. Création d'un projet vidéo. <u>Mme PANHALEUX + Mme LOISEAU</u> Projet de découverte des différentes cultures du monde. Sorties : <u>Mme DELFRAISSY + Mme GESTKOFF</u> : Le coût actuel par famille est de 418€ La classe de découverte Coltines (Cantal) du lundi 16/01 au samedi 21/01 est l'aboutissement de

	la correspondance scolaire menée avec 2 classes (CE1-CE2 et CM1-CM2) de l'école primaire de Chaudes-Aigues. Les parents verseront leur participation en 4 chèques établis à l'ordre du trésor public et seront encaissés par la mairie (régie ouverte auprès de la trésorerie). La subvention de 1000€ accordée par la mairie sera directement versée au SMIOCE, organisateur de la classe de découverte. La coopérative scolaire versera une subvention d'au moins 600€ au SMIOCE à réception de la facture. Le dernier versement des familles tiendra compte des autres subventions (une quinzaine de courriers envoyés par les enseignantes) accordées à l'école pour le séjour ; et sera donc moins important que les 3 premiers. Le jeudi 19 janvier nous allons rencontrer nos correspondants autour dans le cadre d'une rencontre sportive de kin-ball. Nous allons aussi visiter la ville qui possède la source d'eau chaude et un musée sur la géothermie qui en temps normal est fermé au public en hiver. Cependant, quand le maire de Chaudes-Aigues, M. MOLINES, a été informé de notre venue, il a accepté que le musée soit ouvert et a offert la gratuité de la visite (normalement environ 2,50€ par personne). Mmes Gestkoff et Delfraissy vont lui envoyer une lettre de remerciements, et Mme Gestkoff demande à l'équipe municipale, s'il n'existe pas un fanion, une affiche ou un gadget au nom de la ville de Boissy-Fresnoy à joindre au courrier. <u>Mme LEDOUX + Mme DELFRAISSY</u> : Visite guidée du cinéma Les Toiles de Crépy en Valois en fin d'année Kermesse : elle est à l'étude pour le samedi 10 juin 2017. Spectacles : Réservation le mercredi 14 décembre « Les palabres du Baobab » Scène et participation de la mairie demandée (817.40€) Demander la dimension de la scène à la compagnie.
Point coopérative scolaire	1617.09€ au 31 octobre. Don des parents 1285€, et 860€ de dépenses engagées. L'argent des photos et des commandes de fleurs sont à venir. Les chèques sont encaissés lorsque les commandes sont livrées. Cette année les parents d'élèves ont moins donné en début d'année, mais les participations aux achats (fleurs et photo ont été plus importantes que l'année dernière).
Demande du conseil des élèves	1 élève délégué a été élu par classe. La directrice les recevra avant le prochain conseil et restituera les réponses aux délégués après. Ils demandent : La réfection des peintures de la cour (terrain et marelles sous le préau) avec la création d'un parcours vélo
Demande de travaux	<u>Travaux liés au fonctionnement de l'école à prévoir</u> : - Meuble à casiers pour Mme Delfraissy - Rideaux pour Mme Gestkoff, Delfraissy, Loiseau - Retirer les jouets coincés derrière les radiateurs chaque période de vacances, dans la classe de Mme Panhaleux - Remonter le bac à eau au-dessus des toilettes maternelles - Vider le cagibi de l'étage des objets trouvés dans la sous-pente - Filmer les bas des fenêtres de la cuisine et de la salle de motricité - Les Investissements à prévoir au budget 2017 seraient : - l'achat d'un tableau Triptyque blanc pour la classe de Mme Loiseau - L'insonorisation de la classe de Mme Loiseau et de la salle informatique - l'achat d'une photocopieuse noir et blanc avec fonctions scanneur et fax. - la souscription d'un contrat d'entretien pour le matériel informatique de l'école - La construction d'un abri pour les vélos qui ont déjà été volés à plusieurs reprises
Salle informatique	Pour pouvoir aller dans la salle informatique, il faudrait prévoir son insonorisation (cf investissements à prévoir). Les ordinateurs portables ont été partiellement répartis dans les classes pour les élèves en difficultés et les activités en ligne. A l'heure actuelle, le réseau Wi-Fi est très instable et il est difficile de mener des activités de recherche sur Internet en classe et dans la salle informatique. L'équipe municipale informe que l'offre d'abonnement à la fibre est ouverte à partir du 21 novembre et qu'elle va être sérieusement étudiée par la mairie. Un éventuel changement de matériel (boîtier Wi-Fi ou installation de relais wifi dans les classes) sera envisagé après. L'équipe enseignante souligne que si la mairie souscrit une autre offre pour la téléphonie, il faudrait que les appels vers les mobiles soient gratuits car ils constituent la majorité des appels passés depuis l'école. La directrice demande à l'équipe municipale s'il serait possible de souscrire un contrat d'entretien et de dépannage pour le matériel informatique de l'école, car les VPI et les ordinateurs ne sont plus sous garantie. A l'heure actuelle, il n'y a aucun moyen de réparer les petites pannes autrement qu'en faisant appel à M. Dovergne ou aux conjoints des enseignantes, qui ne sont pas forcément disponibles.
Fin de séance	20h35
Dates des prochains conseils d'école	Mardi 7 février 2017 et jeudi 1er juin 2017 à 18h15